

CHERS ACTIONNAIRES, PARTENAIRES, CLIENTS ET EMPLOYÉS



L'exercice financier 2022 a été riche en événements importants pour Logitech.

Nous avons célébré notre quarantième anniversaire et Bracken a fêté sa dixième année au sein de l'entreprise. Mais plus important encore, Logitech a enregistré une croissance positive pour la neuvième année consécutive. Cela pourrait paraître anodin, mais nous avons établi cette croissance sur la base de la croissance record de 74% l'année précédente. Pour Logitech, l'exercice 2022 est donc historique et a conforté la nouvelle dimension de l'entreprise ainsi que notre stratégie de croissance à long terme.

VERS DE NOUVEAUX SOMMETS

Ces dix dernières années, nous avons transformé Logitech en une entreprise de design et constitué un portefeuille de produits à la fois diversifié et innovant, en surfant sur les tendances à long terme qui nous touchent tous aujourd'hui. Les quatre tendances de fond qui façonnent notre business sont évidentes : l'explosion du travail hybride et de l'éducation, l'évolution inéluctable des appels audio vers la communication vidéo, la croissance exponentielle de l'esport pour les participants et leurs spectateurs, ainsi que l'émergence de millions de créateurs de contenu en ligne.

Ces tendances alimentent la croissance de notre entreprise depuis de nombreuses années. Elles ont connu une accélération significative pendant la pandémie et ont porté notre activité aux nouveaux sommets atteints durant l'exercice 2022.

Durant cette année, nous avons continué de conserver notre flexibilité et notre agilité tout en gardant solidement le cap à long terme que nous nous sommes fixés il y a plusieurs années. Nous sommes restés fidèles à notre stratégie éprouvée et confiants en nos capacités. Nous avons maintenu notre leadership dans nos catégories de produits tout en sélectionnant de nouvelles sur d'autres secteurs de croissance à long terme. Alors que l'exercice 2021 avait déjà été exceptionnel, nous avons poursuivi notre croissance, malgré les difficultés d'approvisionnement qui touchaient globalement notre industrie.

Les résultats parlent d'eux même. Nous avons gagné des parts de marché dans l'ensemble de notre portefeuille. De plus, nos catégories clés (souris et pointeurs, claviers et ensembles clavier/souris, jeux vidéo et collaboration vidéo) ont affiché, au total, une croissance de 12% à taux de change constant au cours de l'année. A la clôture de l'exercice 2022, nous avons doublé nos ventes en quatre ans, plus que doublé nos bénéfices en deux ans et versé un montant annuel record de plus d'un demi-milliard de dollars à nos actionnaires par le biais de dividendes et de rachats d'actions.

UNE STRATÉGIE PERTINENTE ET ÉPROUVÉE

Au fil des années, Logitech a été confrontée à de multiples défis : fluctuation des devises, droits de douane imposés par la Chine, défis d'approvisionnement et aujourd'hui, malheureusement, la guerre. Tous ces facteurs génèrent de l'incertitude.

Toutefois, l'expérience nous montre qu'il y aura toujours de l'incertitude, et que nous devons nous adapter. C'est pourquoi Logitech se concentre sur les éléments que nous pouvons maîtriser : le déploiement de notre stratégie éprouvée et notre capacité à nous servir des défis externes pour renforcer notre résilience opérationnelle avec force et agilité.

Concrètement, cela se traduit pour nos clients dans les expériences produites que nous proposons et dans un portefeuille diversifié qui s'appuie sur les tendances de croissance à long terme évoquées précédemment :

- 1) *Travailler ou apprendre quel que soit le lieu où nous nous trouvons (travail hybride)* : le confinement mondial puis le retour progressif à des modes de travail hybrides ont prouvé que nous pouvions travailler ou apprendre chez nous, au bureau et presque n'importe où. Chacun a désormais la quasi liberté de choisir où, comment et quand il travaille. Les entreprises s'efforcent de cadrer ce travail hybride et de réorganiser leurs salles de réunions, leurs classes et leur équipement informatique. Pour Logitech, le milliard de travailleurs actifs dans le domaine du savoir dans le monde ne représente que le début d'une opportunité. La plupart d'entre eux occupent plus d'un seul espace de travail. D'où la nécessité de nous adapter à leurs besoins spécifiques afin de les aider à travailler de manière productive, créative et confortable. Où qu'ils soient.
- 2) *La vidéo partout* : nous sommes tous des êtres humains interactifs. Où que nous soyons, nous voulons être connectés pour apprendre, découvrir, collaborer et communiquer avec notre réseau sur une base égalitaire et inclusive. Les multiples espaces de travail (au bureau, à domicile ou nomade), ainsi que les 90 millions de salles de conférence sans équipement vidéo, sont les lieux où ces connexions se feront. Et ce sera par vidéo. Partout !
- 3) *L'émergence de l'esport* : les compétitions de jeux vidéo en ligne, connues sous le nom d'esports, sont de plus en plus répandues avec 3,1 milliards de joueurs dans le monde entier. Mais le secteur des jeux vidéo ne se limite pas aux joueurs. A l'image des autres sports plus traditionnels, il existe également une vaste communauté de fans et de spectateurs impliqués qui se connectent et communiquent autour de leur passion. YouTube compte près d'un demi-million de chaînes de jeux vidéo tenues par des joueurs qui filment leurs parties. Au total,

ces créateurs ont publié près de 35 milliards d'heures de contenu l'année dernière sur les diverses plateformes existantes, et la plus grande compétition – l'esport – a été vue par 474 millions de personnes.

- 4) *La démocratisation de la création de contenu* : créer du contenu ne se limite pas à jouer aux jeux vidéo. Autrefois, la production de contenu destinée à une audience de millions de personnes reposait sur une centaine de studios et entreprises de média. Aujourd'hui, ce sont plusieurs millions de créateurs de contenu qui diffusent leurs activités pour une audience potentielle de plusieurs milliards d'individus à travers le monde. Être créateur de contenu est une profession. Elle a permis aux meilleurs joueurs de devenir millionnaires. Et n'importe qui peut se lancer, car les outils dont ils disposent pour coder, concevoir, créer de l'art, faire de la musique, jouer aux jeux vidéo, les diffuser et les partager sont des outils désormais très accessibles.

Ces tendances sont fortes. Elles sont en pleine expansion. Elles sont porteuses à long terme. D'où l'importance capitale que nous leur accordons, que ce soit pour notre offre grand public ou pour les entreprises. En effet, à côté d'un consommateur qui veut une solution Logitech pour ses propres besoins, il y a une école, un hôpital ou une entreprise qui cherche des outils fiables pour son organisation et ses équipes : de l'équipement vidéo aux souris et claviers ergonomiques pour les postes de travail individuels.

DONNER UN SENS À NOTRE CROISSANCE

L'autre domaine prioritaire à long terme pour Logitech c'est le développement durable. Cette thématique essentielle est au cœur de nos objectifs d'entreprise.

Le réchauffement climatique est en évidence depuis trop longtemps. A moins que nous agissions rapidement, nous allons créer des dommages incalculables pour la planète et l'humanité. De la même façon, nous sommes convaincus que l'humanité doit lutter contre les inégalités dans le monde. Si nous affrontons ces problèmes avec détermination, pragmatisme et humanité, nous pouvons aussi générer un énorme potentiel durable et mieux partagé.

Nous devons donc agir sur ces deux points : l'environnement et l'égalité. Concrètement, Logitech a placé ces deux défis au cœur de ses objectifs et de ses valeurs d'entreprise ainsi qu'au sommet de nos principes de design. Ils font pleinement partie de notre culture d'entreprise. Nous nous sommes fixé des objectifs pour obtenir rapidement des résultats. Nous en rendons compte de manière transparente dans notre Rapport de Durabilité annuel.

Au cours de l'exercice 2022, nous avons accéléré notre stratégie en matière de durabilité climatique. Logitech a ainsi obtenu la certification de neutralité carbone pour l'ensemble de ses produits et opérations. Ceci nous engage et nous place en bonne voie de devenir carbone positif, lorsque nous éliminerons, un jour, plus de carbone que nous n'en produiront. Nous avons également continué à déployer le Label Carbone sur nos produits en devenant ainsi la première entreprise de

produits électroniques à s'engager à une telle transparence pour tous ses produits. Nous avons également augmenté l'utilisation de plastique recyclé pour l'ensemble de nos produits. Nous nous sommes engagés à supprimer environ 11 000 tonnes de carbone par an dans nos gammes de souris et de claviers... nous avons déjà réussi à en supprimer 19 000 tonnes.

Nos clients l'ont remarqué : pour la seconde année consécutive, Logitech a été distinguée en tant que leader du développement durable par l'indice Dow Jones Sustainability Europe. Nous sommes également arrivés en tête sur la liste du Financial Times-Statista qui classe les leaders européens en matière de climat. Forbes a même écrit que nous étions l'une des meilleures entreprises au monde pour l'égalité et le traitement des femmes. Tout ceci illustre de manière forte et concrète nos divers engagements pour des actions plus équitables et un environnement plus inclusif, que ce soit au sein de Logitech ou à l'extérieur.

Cette reconnaissance récompense le dévouement exceptionnel de toutes nos équipes. Nous restons toutefois parfaitement conscients qu'il reste encore beaucoup à faire.

DE GRANDES AMBITIONS

Dans cette lettre, nous avons mis en exergue de nombreux éléments qui ont permis à Logitech d'enregistrer une croissance positive pour la neuvième année consécutive. La pertinence de notre stratégie, la force de nos capacités, l'agilité et la résilience de nos opérations, notre aptitude à nous adapter, les tendances à long terme qui soutiennent notre croissance, et enfin la portée ambitieuse de notre raison d'être: permettre aux individus de s'épanouir et vivre leurs passions tout en prenant soin durablement de la planète.

Nous terminerons ce message en rendant hommage à l'ensemble de la communauté Logitech : vous, nos clients et nos consommateurs, nos collaboratrices et nos collaborateurs, nos partenaires et nos actionnaires. Malgré sa nouvelle dimension, Logitech reste la petite entreprise que beaucoup connaissent depuis longtemps. Vous êtes nombreux à avoir parcouru un long chemin à nos côtés. Nous apprécions votre fidélité et votre confiance. Nous savons que cette confiance doit se mériter, chaque année. Nous avons encore un beau chemin à parcourir ensemble et de grandes ambitions à partager. Aujourd'hui, c'est le succès de cet exercice qui s'achève que nous sommes heureux de partager avec vous. L'aventure continue !



Bracken P. Darrell
Président et Directeur Général



Wendy Becker
Présidente du Conseil d'administration



26 juillet 2022

A nos actionnaires,

Vous êtes cordialement invités à participer à l'Assemblée générale ordinaire 2022 de Logitech International S.A. L'Assemblée aura lieu le mercredi 14 septembre 2022 à 14h00 au SwissTech Convention Center, à l'EPFL, Lausanne, Suisse.

Vous trouverez en annexe une invitation et des informations, qui comprennent un ordre du jour et des indications concernant les points qui seront soumis au vote lors de l'Assemblée, la façon dont vous pourrez exercer vos droits de vote, la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale de Logitech, ainsi que d'autres informations utiles.

Que vous envisagiez de participer à l'Assemblée générale ordinaire ou non, votre vote est important, et vous êtes encouragés à prendre les dispositions nécessaires pour que vos actions soient représentées à l'Assemblée générale ordinaire 2022.

Nous vous remercions du soutien continu que vous apportez à Logitech.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Wendy Becker", with a long horizontal stroke extending to the right.

Wendy Becker

Présidente du Conseil d'administration

LOGITECH INTERNATIONAL S.A.

Invitation à l'Assemblée générale ordinaire

**Mercredi 14 septembre 2022, 14h00 heure d'été d'Europe centrale
(l'enregistrement débute à 13h30)**

SwissTech Convention Center, EPFL – Lausanne, Suisse

ORDRE DU JOUR

Rapport

Rapport d'activité pour l'exercice se terminant au 31 mars 2022

Points soumis au vote

1. Approbation du rapport annuel, des comptes consolidés et des comptes statutaires de Logitech International S.A. pour l'exercice 2022

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel, les comptes consolidés et les comptes statutaires de Logitech International S.A. pour l'exercice 2022.

2. Vote consultatif relatif à l'approbation de la rémunération des membres des organes dirigeants

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver, sur une base consultative, la rémunération des membres des organes dirigeants de Logitech publiée dans le Rapport de rémunération pour l'exercice 2022.

3. Emploi du bénéfice résultant du bilan et fixation d'un dividende

Le Conseil d'administration propose que CHF 1'693'500'610 (soit approximativement USD 1'832'788'940 selon le taux de change au 31 mars 2022) du bénéfice résultant du bilan reporté soient affectés comme suit:

	Exercice clôturé au 31 mars 2022
Bénéfice résultant du bilan à la fin de l'exercice 2022	CHF 1,693,500,610
Dividende proposé	CHF (166,545,879)
Bénéfice non distribué à reporter	CHF 1,526,954,731

Le Conseil d'administration approuve et propose une distribution brute de CHF 0.9621 par action nominative ou environ USD 1.0412 par action sur la base du taux de change du 31 mars 2022. Sur la base des actions actuellement émises (173'106'620 actions) et du dividende proposé par action, le dividende brut total maximum s'élèverait à CHF 166'545'879 (environ USD 180'244'272 sur la base du taux de change du 31 mars 2022).

Aucune distribution n'aura lieu pour les actions propres détenues par la Société et ses filiales.

Si la proposition du Conseil d'administration est approuvée, le paiement du dividende de CHF 0.9621 par action (ou approximativement CHF 0.6254 par action après déduction, le cas échéant, de 35% d'impôt anticipé) interviendra le ou aux alentours du 28 septembre 2022 à tous les actionnaires enregistrés à la date de clôture (qui sera le ou aux alentours du 27 septembre 2022). Nous nous attendons à ce que les actions soient négociées sans dividende approximativement dès le 26 septembre 2022. S'agissant des paiements effectués en U.S. Dollars, nous nous attendons à utiliser le taux de change en vigueur à la date de l'Assemblée générale ordinaire, soit le 14 septembre 2022.

4. Modification des statuts relative à la création d'un capital autorisé

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'autoriser le Conseil d'administration à émettre jusqu'à 17'310'662 nouvelles actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.25 chacune, jusqu'au 14 septembre 2024 et qu'un nouvel article 27 soit ajouté à cet effet dans les statuts de la Société, en remplacement de l'article 27 actuel, avec le texte suivant:

Article 27

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter jusqu'au 14 septembre 2024 le capital-actions de la société d'un montant de CHF 4'327'666 par l'émission d'un maximum de 17'310'662 actions nominatives, entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.25 chacune.

Des augmentations partielles sont autorisées. Le conseil d'administration peut également autoriser l'émission de nouvelles actions par voie de prise ferme ou d'autres formes de souscription par une ou plusieurs banques ou autre institution financière en vue d'offrir les nouvelles actions aux actionnaires existants ou à des tiers. Le conseil d'administration détermine la nature des apports, le prix d'émission et la date de l'émission, les conditions d'exercice des droits préférentiels de souscription, l'utilisation des droits préférentiels de souscription qui n'ont pas été exercés et la date à laquelle débute le droit au dividende pour les nouvelles actions. Le conseil d'administration peut permettre, restreindre ou exclure la négociation des droits préférentiels de souscription.

Si des droits préférentiels de souscription sont octroyés mais pas exercés, le conseil d'administration utilise les droits relatifs aux actions concernées dans l'intérêt de la société.

Le conseil d'administration peut, pour de justes motifs, limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants ou encore les attribuer à des tiers ou à la société, en particulier si les nouvelles actions sont émises en lien avec: (a) l'acquisition de sociétés, d'entreprises, d'actifs, de droits de propriété intellectuelle, de licences ou de nouveaux projets d'investissements; (b) une offre publique ou un placement privé d'actions pour le financement et/ou le refinancement d'une acquisition d'un type mentionné sous (a) ci-dessus; (c) une offre publique ou un placement privé d'actions, lorsqu'une telle offre publique ou un tel placement privé serait difficile à réaliser ou ne pourrait être réalisé qu'à des conditions moins favorables sans l'exclusion du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants; (d) l'acquisition d'une participation dans la société par un partenaire stratégique; ou (e) l'élargissement de l'actionariat de la société dans certains pays ou dans le contexte d'une cotation ou d'une admission au négoce d'une bourse nationale ou étrangère.

Les autres dispositions du Titre VIII des statuts de la Société sont inchangées. Le texte français du nouvel article 27 proposé fait foi.

5. Modification des statuts relative à la tenue d'assemblées générales virtuelles

Le Conseil d'administration propose de compléter comme suit l'article des statuts de la Société, dès l'entrée en vigueur de la révision du droit suisse de la société anonyme adoptée en 2020, afin de permettre au Conseil d'administration de tenir des assemblées générales sous forme électronique:

Article 8

Paragraphes 1 et 2: *Inchangés.*

Paragraphe 3 (nouveau):

"Dès le 1 janvier 2023, le conseil d'administration peut décider de tenir l'assemblée générale simultanément en plusieurs lieux, ou sous forme électronique et sans lieu de réunion physique."

Le reste de l'article 8 demeure inchangé.

Le texte français de l'article 8 proposé, tel qu'amendé, fait foi.

6. Modification des statuts relative au changement de nom de la commune dans laquelle le siège de Logitech est situé

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver une modification de l'article 1 des statuts de la Société afin de changer le lieu du siège social d'Apples à Hautemorges suite à une fusion entre la commune d'Apples, dans laquelle se trouve le siège social de la société, et cinq autres communes.

Article 1

Phrase 1 et 2: *Inchangées.*

Phrase 3 (modifiée):

"Le siège social est à Hautemorges."

Le texte français de l'article 1 proposé, tel qu'amendé, fait foi.

7. Modification et reformulation du 2006 Stock Incentive Plan, y compris l'augmentation du nombre d'actions qui peuvent être émises dans le cadre du Plan

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver les modifications et la reformulation du 2006 Stock Incentive Plan de Logitech International S.A. (le "Plan") afin d'autoriser l'émission de trois-millions-deux-cent-cinquante-mille (3'250'000) actions supplémentaires dans le cadre du Plan, de refléter un changement de la législation fiscale, de modifier certaines dispositions du Plan afin de se conformer aux pratiques de gouvernance de la société et de mettre en œuvre d'autres bonnes pratiques.

8. Décharge des membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2022

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2022.

9. Elections au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose la réélection de Dr. Patrick Aebischer, Mme Wendy Becker, Dr. Edouard Bugnion, M. Bracken Darrell, M. Guy Gecht, Mme Marjorie Lao, Mme Neela Montgomery, M. Michael Polk et Mme Deborah Thomas en qualité de membre du Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2023. Le Conseil d'administration propose en outre que M. Christopher Jones, M. Kwok Wang Ng et M. Sascha Zahnd soient élus au Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2023. Un vote séparé sera tenu pour chaque candidat.

10. Election de la Présidente du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Mme Wendy Becker en qualité de Présidente du Conseil d'administration pour une durée d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2023.

11. Elections au Comité de rémunération

Le Conseil d'administration propose de réélire Dr. Edouard Bugnion, Mme Neela Montgomery et M. Michael Polk au Comité de rémunération pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2023. Le Conseil d'administration propose en outre d'élire M. Kwok Wang Ng au Comité de rémunération pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2023. Un vote séparé sera tenu pour chaque candidat.

12. Approbation de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2022 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2023

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver un montant global maximum de CHF 3'900'000 au titre de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2022 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2023 (l'"Année de Service 2022 - 2023").

13. Approbation de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2024

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver un montant global maximum de USD 24'900'000 au titre de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2024.

14. Réélection de KPMG AG en qualité d'organe de révision de Logitech et ratification de la nomination de KPMG LLP en qualité d'expert-comptable agréé indépendant de Logitech pour l'exercice 2023

Le Conseil d'administration propose de réélire KPMG AG en qualité d'organe de révision de Logitech International S.A. pour une période d'une année et que la nomination de KPMG LLP en qualité d'expert-comptable agréé indépendant pour l'exercice 2023 soit ratifiée.

15. Réélection de l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger en qualité de Représentant indépendant

Le Conseil d'administration propose de réélire l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger en qualité de Représentant indépendant pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2023.

Hautemorges, Suisse, le 26 juillet 2022

Le Conseil d'administration

DOCUMENTS SUPPLEMENTAIRES ACCESSIBLES

Une copie de notre rapport annuel 2022, de l'Invitation et Document d'Information ainsi que du rapport annuel établi sur la base du formulaire 10-K pour l'exercice 2022 que nous avons déposé auprès de l'U.S. Securities and Exchange Commission (la "SEC") sont disponibles sur notre site internet à l'adresse <http://ir.logitech.com>. Nos actionnaires peuvent aussi obtenir sans frais des copies de ces documents en s'adressant à Logitech Investor Relations par e-mail (logitechIR@logitech.com) ou par voie postale (7700 Gateway Boulevard, Newark, California 94560).

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES CONCERNANT LES ACTIONNAIRES INSCRITS

Comment puis-je voter si je n'envisage pas de participer à l'Assemblée ?

Si vous n'envisagez pas de participer à l'Assemblée, vous pouvez donner procuration au Représentant indépendant, l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger, pour vous représenter lors de l'Assemblée. Vous êtes invité à communiquer vos instructions de vote en cochant les cases pertinentes à côté des points de l'ordre du jour sur le site internet de vote destiné aux actionnaires inscrits (gvmanager-live.ch/logitech pour les actionnaires inscrits au registre suisse des actions ou www.proxyvote.com pour les actionnaires inscrits au registre américain des actions) ou sur la Carte-réponse, respectivement la Carte d'instruction (Proxy Card).

Registre des Actions suisse – Vote par internet

Rendez-vous sur le site internet de vote gvmanager-live.ch/logitech et connectez-vous au moyen de votre code d'accès indiqué sur la Carte-réponse. Veuillez utiliser le menu "Accorder une procuration" ("Grant Procuration") et soumettez vos instructions en cliquant sur le bouton "Envoyer" ("Send").

Registre des Actions suisse – Carte-réponse

Cochez la case "Option 3" sur la Carte-réponse ci-jointe. Veuillez ensuite dater, signer et retourner votre Carte-réponse dûment complétée à l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger au moyen de l'enveloppe affranchie annexée (Logitech International S.A., c/o Devigus Shareholder Services, Birkenstrasse 47, 6343 Rotkreuz, Switzerland).

Registre des Actions américain – Vote par internet

Rendez-vous sur le site internet de vote www.proxyvote.com et connectez-vous au moyen de votre numéro de contrôle à 16 chiffres indiqué dans la case sur le document Notice of Internet Availability of Proxy Materials que vous avez reçu de notre part. Veuillez suivre les menus pour sélectionner le Représentant indépendant, l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger, aux fins de vous représenter lors de l'Assemblée. Veuillez soumettre vos instructions en cliquant sur le bouton "Soumettre" ("Submit").

Registre des Actions américain – Carte d'instruction

Si vous avez demandé une Carte d'instruction (Proxy Card), veuillez cocher la case "Oui" ("Yes") sur la Carte d'instruction pour choisir le Représentant indépendant, l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger, aux fins de vous représenter lors de l'Assemblée. Veuillez ensuite dater, signer et retourner votre Carte d'instruction dûment complétée à Broadridge au moyen de l'enveloppe affranchie annexée.

Comment puis-je participer à l'Assemblée ?

Si vous souhaitez participer à l'Assemblée, vous devez obtenir une carte d'accès. Vous pouvez commander votre carte d'accès sur le site internet de vote destiné aux actionnaires inscrits (gvmanager-live.ch/logitech pour les actionnaires inscrits au registre suisse des actions ou www.proxyvote.com pour les actionnaires inscrits au registre américain des actions) ou sur la Carte-réponse, respectivement la Carte d'instruction (Proxy Card) et nous vous ferons parvenir une carte d'accès à l'Assemblée. Si vous ne recevez pas votre carte d'accès avant l'Assemblée et êtes un actionnaire inscrit au 8 septembre 2022, vous pouvez participer à l'Assemblée en y présentant une pièce d'identité.

Registre des Actions suisse – Vote par internet

Rendez-vous sur le site internet de vote gvmanager-live.ch/logitech et connectez-vous au moyen de votre code d'accès indiqué sur la Carte-réponse. Veuillez utiliser le menu "Commander une carte d'accès" ("Order Admission Card").

Registre des Actions suisse – Carte-réponse

Cochez la case "Option 1" sur la Carte-réponse ci-jointe. Veuillez ensuite retourner votre Carte-réponse dûment complétée, signée et datée à Logitech au moyen de l'enveloppe affranchie annexée d'ici au jeudi 8 septembre 2022 au plus tard.

Registre des Actions américain – Vote par internet

Rendez-vous sur le site internet de vote www.proxyvote.com et connectez-vous au moyen de votre numéro de contrôle à 16 chiffres indiqué dans la case sur le document Notice of Internet Availability of Proxy Materials que vous avez reçu de notre part. Veuillez suivre les menus afin d'indiquer que vous assisterez personnellement à l'Assemblée.

Registre des Actions américain – Carte d'instruction

Si vous avez demandé une Carte d'instruction (Proxy Card), veuillez cocher la case "Oui" ("Yes") sur la Carte d'instruction pour indiquer que vous assisterez personnellement à l'Assemblée. Veuillez ensuite dater, signer et retourner votre Carte d'instruction dûment complétée à Broadridge au moyen de l'enveloppe affranchie annexée d'ici au jeudi 8 septembre 2022 au plus tard.

Puis-je demander à une autre personne de me représenter à l'Assemblée ?

Oui. Si vous souhaitez que quelqu'un d'autre que le Représentant indépendant vous représente à l'Assemblée, nous vous invitons à cocher la case "Option 2" sur la Carte-réponse (pour les actionnaires inscrits au Registre des Actions suisse) ou, si vous avez demandé une Carte d'instruction (pour les actionnaires inscrits au Registre des Actions américain), veuillez cocher la case de la Carte d'instruction destinée à autoriser la personne que vous aurez mentionnée au verso de la Carte d'instruction. Que ce soit sur la Carte-réponse ou sur la Carte d'instruction, veuillez nous fournir le nom et l'adresse de la personne par laquelle vous souhaitez être représenté. Veuillez ensuite retourner la Carte-réponse ou la Carte d'instruction dûment complétée, signée et datée à Logitech (pour la Carte-réponse), respectivement à Broadridge (pour la Carte d'instruction), en utilisant l'enveloppe affranchie annexée jusqu'au 8 septembre 2022. Nous enverrons une carte d'accès au représentant que vous aurez désigné. Si le nom et l'adresse que vous avez communiqués ne sont pas suffisamment clairs, Logitech enverra la carte d'accès à votre adresse. Il vous appartiendra alors de la transmettre à votre représentant.

Si vous avez demandé et reçu une carte d'accès afin d'assister à l'Assemblée, vous pouvez également mentionner sur la carte d'accès que vous autorisez quelqu'un d'autre que le Représentant indépendant à vous représenter lors de l'Assemblée et transmettre cette carte d'accès dûment signée, datée et complétée à votre représentant avec vos instructions de vote.

Puis-je vendre mes actions avant l'Assemblée si j'ai déjà voté ?

Logitech n'empêche pas le transfert d'actions avant une Assemblée. Toutefois, si vous vendez vos actions Logitech avant l'Assemblée et que le Registre des Actions de Logitech est informé de cette vente, le vote concernant les actions vendues ne sera pas pris en considération. Toute personne qui achète des actions après la clôture du Registre des Actions le jeudi 8 septembre 2022 ne pourra pas faire inscrire ces actions avant le jour suivant l'Assemblée et ne sera par conséquent pas en mesure de voter ces actions lors de l'Assemblée.

Si je donne procuration, puis-je changer mon vote après avoir voté ?

Vous pouvez modifier vos instructions par internet ou par courrier jusqu'au 8 septembre 2022. Vous pouvez également changer vos instructions en assistant à l'Assemblée et en votant en personne. Pour les actionnaires inscrits au Registre des Actions suisse, vous pouvez révoquer vos instructions en demandant un nouveau code d'accès et en fournissant de nouvelles instructions de vote sur gvmanager-live.ch/logitech ou en demandant une nouvelle Carte-réponse auprès de notre Registre des Actions suisse, Devigus Shareholder Services (par téléphone au +41-41-798-48-33 ou par e-mail à logitech@devigus.com) et en soumettant cette nouvelle Carte-réponse. Pour les actionnaires inscrits au Registre des Actions américain, vous pouvez révoquer vos instructions en fournissant de nouvelles instructions de vote sur www.proxyvote.com, si vous avez transmis vos instructions par internet, ou en demandant et soumettant une nouvelle Carte d'instruction. Votre participation à l'Assemblée n'annulera pas automatiquement vos instructions, votre Carte-réponse ou votre Carte d'instruction, à moins que vous votiez à nouveau lors de l'Assemblée ou que vous demandiez expressément et par écrit que vos précédentes instructions de vote soient révoquées.

Registre des Actions suisse – Vote par internet

Après avoir reçu le nouveau code d'accès, rendez-vous sur le site internet de vote gvmanager-live.ch/logitech et connectez-vous. Veuillez utiliser le menu "Accorder une procuration" ("Grant Procuration"). Suivez ensuite les instructions sur le site pour compléter et soumettre vos nouvelles instructions d'ici au jeudi 8 septembre 2022 à 23h59 (heure d'été d'Europe centrale), ou vous pouvez assister à l'Assemblée et voter en personne.

Registre des Actions suisse – Carte-réponse

Si vous demandez une nouvelle Carte-réponse et désirez voter à nouveau, vous pouvez compléter la nouvelle Carte-réponse et nous la retourner d'ici au 8 septembre 2022 au plus tard, ou vous pouvez assister à l'Assemblée et voter en personne.

Registre des Actions américain – Vote par internet

Rendez-vous sur le site internet de vote www.proxyvote.com et connectez-vous au moyen de votre numéro de contrôle à 16 chiffres indiqué dans la case sur le document Notice of Internet Availability of Proxy Materials que vous avez reçu de notre part. Veuillez suivre les menus afin de soumettre vos nouvelles instructions d'ici au jeudi 8 septembre 2022 à 23h59 (U.S. Eastern Daylight Time), ou vous pouvez assister à l'Assemblée et voter en personne.

Registre des Actions américain – Carte d'instruction

Si vous demandez une nouvelle Carte d'instruction (Proxy Card) et désirez voter à nouveau, vous pouvez compléter la nouvelle Carte d'instruction et la retourner à Broadridge d'ici au 8 septembre 2022 au plus tard, ou vous pouvez assister à l'Assemblée et voter en personne.

Si je donne procuration, que se passe-t-il si je ne donne pas d'instructions de vote ?

Registre des Actions suisse – Vote par internet

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous votez par l'intermédiaire du site Internet de vote, vous devez donner des instructions spécifiques de vote pour l'ensemble des points de l'ordre du jour avant de pouvoir soumettre vos instructions.

Registre des Actions suisse – Carte-réponse

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous signez et retournez une Carte-réponse sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, vous donnez alors instruction au Représentant indépendant de voter vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions modifiées qui pourraient être formulées durant l'Assemblée.

Registre des Actions américain – Vote par internet

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous votez par l'intermédiaire du site internet de vote sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, vous donnez alors instruction au Représentant indépendant de voter vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions modifiées qui pourraient être formulées durant l'Assemblée.

Registre des Actions américain – Carte d'instruction

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous signez et retournez une Carte d'instruction (Proxy Card) sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, vous donnez alors instruction au Représentant indépendant de voter vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions modifiées qui pourraient être formulées durant l'Assemblée.

Qui puis-je contacter pour poser des questions ?

Si vous avez des questions ou besoin d'assistance pour voter vos actions, vous êtes invité à nous appeler au +1-510-713-4220, ou à nous envoyer un e-mail à logitechIR@Logitech.com.

logitech®